



Paris, le 8 novembre 2017

*Nos références : 64/2017/MJ/ES*

Objet : catégorie A pour les travailleurs sociaux en 2018

Madame la Ministre,

La CFDT souhaite vous alerter à la suite de l'annonce de Monsieur Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics le 17 octobre 2017, d'ajourner d'un an les mesures de revalorisation incluses dans PPCR.

Il s'avère que la reconnaissance de la Catégorie A pour les travailleurs sociaux, prévue de longue date, est inscrite dans le plan d'action en faveur du travail social et du développement social, qui contenait cet engagement ferme dans la mesure 13.

Cette mesure est attendue des professionnels du travail social pour reconnaître leur engagement et leur responsabilité professionnelle, comme il est mentionné dans le plan d'action, issu des travaux nationaux et régionaux des États généraux du Travail Social.

Suite à la négociation avec la DGAFP entre novembre 2016 et février 2017, les décrets d'application du passage en catégorie A des assistants sociaux éducatifs et éducateurs de jeunes enfants, ont ainsi été étudiés au CSFPT du 1<sup>er</sup> mars 2017. Ces décrets sont parus au journal officiel le 9 mai 2017 avec la signature du premier ministre et de nombreux ministres concernés.

Ces décrets sont pour nous, et ils ont été reçus comme tels par les professionnels, l'assurance de l'engagement de l'État de la requalification en catégorie A des travailleurs sociaux au 1<sup>er</sup> février 2018.

Lors de notre rencontre avec Madame Muscatelli, votre Directrice-adjointe de cabinet, ce sujet a été abordé comme étant acquis du fait de la parution des décrets dans la Fonction publique territoriale.

Dans votre intervention en vidéo, auprès du HCTS, le 7 juillet dernier vous avez confirmé votre engagement de mettre en application les mesures du plan d'action en faveur du travail social et du développement social.

**Confédération Française Démocratique du Travail**

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19  
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email [uffa@uffa.cfdt.fr](mailto:uffa@uffa.cfdt.fr)

Lors de votre audition auprès de la Commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale, le 18 juillet, vous avez eu des paroles soutenantes vis-à-vis des travailleurs sociaux, de leur place et leur rôle indispensable dans les politiques sociales, mais « *mal considérés et mal rémunérés ... !* ».

C'est pourquoi, la CFDT considère que le report de PPCR prévu en 2018, qui impacte le passage en catégorie A de ces professionnels, est particulièrement injuste et inacceptable.

Nous vous demandons donc d'intervenir auprès du gouvernement afin que l'entrée en catégorie A de la Fonction publique s'effectue à la date prévue par les décrets, soit le 1<sup>er</sup> février 2018.

Restant disponible pour tout échange sur ce sujet et comptant sur votre soutien, nous vous prions de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de notre haute considération.

Mylène Jacquot,



Secrétaire générale  
UFFA-CFDT

Nathalie Canieux,



Secrétaire générale  
CFDT Santé sociaux

Claire Le Calonnec,



Secrétaire générale  
Interco CFDT

Catherine Nave-Bekhti



Secrétaire générale  
Sgen CFDT

Madame BUZYN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 Avenue Duquesne  
75700 PARIS

**Confédération Française Démocratique du Travail**

Union des Fédérations **CFDT** des Fonctions publiques – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19  
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 – Email [uffa@uffa.cfdt.fr](mailto:uffa@uffa.cfdt.fr)